

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le 23/05/2023

ID : 031-213103013-20230510-D_132023-DE



N° 13/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice	10
Présents	09
Votants	09
Pour	09
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-trois, le **DIX MAI**

le Conseil Municipal de la Commune de **LILHAC** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Gilbert SIOUTAC**, Maire.

PRESENTS : **BACHEVILLIER Stéphane, BAYLE-DUFRECHOU Nelly, COUSSE Christophe, DEJARDIN Magali, LAFFORGUE Alain, MERLE Karine, RAYMOND Régis, SIOUTAC Gilbert, ROQUES Michel**

ABSENTE : **LARROZE Gisèle,**

Secrétaire de séance : **BAYLE-DUFRECHOU Nelly**

Monsieur le Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :
Le budget primitif 2023 a été adopté le 05 avril 2023 avec un montant de 4490 € voté à l'article 65748 pour l'ensemble des subventions des associations locales dont l'activité contribue à l'animation du village ou à d'autres associations d'intérêt plus général.

OBJET :

*Subventions aux associations
2023*

Les subventions communales sont les suivantes :

Date de la convocation :

18 avril 2023

ASSOCIATIONS	MONTANTS
TOUCHATOUTS	1000€
LES LILAS	100€
LE BON ACCORD	200€
ACCA LILHAC	100€
ADMR	200€
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	150€
FNACA	50€
SOUVENIR FRANÇAIS	50€
DON DU SANG	50€
TOTAL	1900€

après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité

- **D'ATTRIBUER** les subventions communales aux associations précitées conformément aux tableaux ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Gilbert SIOUTAC

